



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2025-52/V**  
**PORTANT réglementation du stationnement rue du Château**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),

VU la demande de réservation de la totalité des places de stationnement devant l'école élémentaire (37 Rue du Château), pour y stationner les véhicules de l'entreprise HALBWACHS de Monswiller afin d'installer le totem dans la cour de l'école élémentaire, du mardi 24 juin au mercredi 25 juin 2025,

**CONSIDERANT** que la réservation de la totalité des places de stationnement devant l'école élémentaire (37 rue du Château) pour y stationner les véhicules de l'entreprise HALBWACHS de Monswiller du mardi 24 juin au mercredi 25 juin 2025, nécessite une réglementation particulière du stationnement,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Stationnement interdit**

En raison de la réservation de la totalité des places de stationnement devant l'école élémentaire (37 rue du Château), le stationnement sera interdit selon matérialisation du mardi 24 juin de 12h00 au mercredi 25 juin 2025 à 18h00.

**Le stationnement sera réservé aux véhicules de l'entreprise HALBWACHS de Monswiller.**

**Article 2 : Pose de la signalisation**

La signalisation réglementant le stationnement des véhicules sera mise en place et enlevée par l'entreprise HALBWACHS de Monswiller.

**Article 3** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à l'entreprise HALBWACHS de Monswiller
- au service technique de la commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie

Fait à Dettwiller, le 23 juin 2025  
Le Maire, Pascal BOEHM

